

ULTIMES PROPOSITIONS

Au long des 3 séances de négociations annuelles obligatoires, la Direction s'est refusée à entendre les besoins d'améliorations de conditions de travail et de rémunérations que nous avons exprimés...

Aucune véritable négociation n'a été rendu possible. Depuis le début, la Direction est restée figée sur les mêmes arguments :

- «Une marge de manœuvre présentée comme limitée,»
- «Un pouvoir d'achat des salariés de la banque, qui serait en augmentation depuis plusieurs années !»

Il existe un tel fossé entre la réalité quotidienne et la pensée de nos dirigeants, qu'il a été impossible d'instaurer un dialogue. Le DRH s'est même déclaré «déçu que nous ne comprenions pas que la Direction faisait le maximum» !

Toutes les organisations syndicales ont indiqué qu'il n'est pas envisageable de signer un tel accord.

Gageons que les résultats de la banque s'élèveront à nouveau à environ 8 milliards. **Pendant ce temps, le personnel doit continuer à subir une dégradation des conditions de travail et une érosion de son pouvoir d'achat.**

Ces milliards vont à nouveau jaillir vers le haut sous forme de dividendes. Quant au fameux ruissellement, ça ressemblerait plutôt à du goutte-à-goutte !

Par cette décision, la Direction engage sa responsabilité. Elle ne pourra qu'accentuer la dégradation des conditions de travail et la déception du personnel, avec pour conséquences une augmentation de l'absentéisme, des démissions et autres abandons de postes.

QUID DE LA MOBILISATION ?

Nous remercions les 604 collègues qui ont répondu à notre sondage.

Les conditions ne sont toutefois pas réunies pour proposer une mobilisation dans l'Entreprise, pour construire un rapport de force qui obligerait la Direction à négocier.

2NOA109

ULTIMES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION :

- **Augmentation collective** des salaires : néant
- **Augmentations individuelles** : pas d'augmentation du budget dédié aux révisions individuelles
- **Emploi** : 3.000 embauches (chiffre inférieur au nombre de départs, soit une diminution des effectifs)
- **Prime** : 500 € sous forme de supplément d'intéressement
- **Egalité professionnelle** : 5 Millions (pour se conformer à l'évolution de la législation, des décrets d'application doivent être publiés)
- **Abondement** de 200% pour le personnel qui ferait un versement de 50€ sur le PEE.

